

CONVOCAATION

Nous vous convions à l'ASSEMBLEE GENERALE de Villiers Sport & Culture qui se tiendra le :

Vendredi 2 décembre 2022
à 20 h 00
à la Maison du Temps Libre (rue de la Source)

Ordre du jour :

- ◆ Rapport moral
- ◆ Rapport d'activité
- ◆ Rapport financier
- ◆ Vote du montant de la cotisation 2022/2023
- ◆ Budget prévisionnel
- ◆ Approbation des comptes
- ◆ Renouvellement du Conseil d'Administration
- ◆ Questions diverses

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale :

- Permet de nous faire part de vos remarques et de vos suggestions.
- Permet d'élire les représentants des adhérents au Conseil d'Administration et d'être élu à cette instance.
- Pour rappel, **membre de droit** : chaque activité est représentée au conseil d'administration par le responsable d'activité. Celui-ci peut se faire remplacer pour l'AG par un membre de son activité.
- A ces derniers s'ajoutent **9 membres actifs** (maximum).

Adhérents	Elus en	Jusqu'en	Observations
Michel Thomachot	2020	2023	
Elisabeth Sanyas	2021	2024	
Xavier Decoopman	2021	2024	
Martine Brandilly	2019	2022	sortante
Marie Douveau	2019	2022	Sortante candidate

- Pour la saison 2022/2023, il reste 6 postes à pourvoir pour un mandat de 3 saisons.
- Si vous souhaitez vous présenter, merci de déposer votre candidature avant le lundi 28 novembre par mail ou par courrier (boîte aux lettres VSC Cour de la Ferme).

Candidatures éligibles : Le candidat à jour de ses cotisations doit répondre à l'un des critères ci-dessous :

- Etre un adhérent de plus de 16 ans révolus le jour de l'assemblée
- Etre parent d'un enfant adhérent de moins de 16 ans.

Si vous ne pouvez assister à cette réunion, vous pouvez donner un pouvoir écrit (voir ci-dessous) à un autre adhérent, qui votera en votre lieu et place.

Amicalement.
Le BUREAU

CANDIDATURE

Je présente ma candidature à l'élection du Conseil d'Administration de Villiers Sport & Culture

NOM Prénom

Signature

POUVOIR

Je soussignéadhérent à Villiers Sport & Culture, donne pouvoir à
M..... pour me représenter lors des votes de l'Assemblée Générale du 2 décembre 2022.

Fait à Villiers, le

Signature